CANAL EXPANSION
Société par actions simplifiée au capital de 24.500 euros
Siège social : LABENNE (40530) – 26B Allée du Poitou
824 599 229 RCS DAX

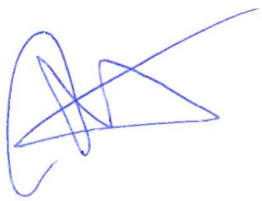
BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

AU 31 JANVIER 2026

Copie certifiée conforme
LE PRESIDENT



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SAS CANAL EXPANSION — 1 2

Adresse de l'entreprise : 26 B ALLEE DU POITOU 40530 LABENNE — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * : 8 2 4 5 9 9 2 2 9 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 3 1 0 1 2 0 2 6

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	47 888	AU	1 216	46 672
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	4 000	AW		4 000
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	4 469 454	CT		4 469 454
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	6 002	BE		6 002
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	2 702	BI		2 702
	TOTAL (II)	BJ	4 530 045	BK	1 216	4 528 829
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	597	BW		597
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	339 106	BY		339 106
	Autres créances (3)	BZ	819 419	CA		819 419
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	66 294	CG		66 294
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 512	CI		2 512
	TOTAL (III)	CJ	1 227 928	CK		1 227 928
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 757 973	1A	1 216	5 756 757

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 493 711

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2026

Désignation de l'entreprise : SAS CANAL EXPANSION — Néant ☐*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 24 500)		DA	24 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	12 629
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	1 329 383
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	82 653
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	33 092
	TOTAL (I)		DL	1 482 257
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 837 474
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Instrument financier à terme		D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	29 720
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	20 096
	Dettes fiscales et sociales		DY	141 625
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	8 041
	Autres dettes		EA	1 237 545
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	4 274 500
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation *	**(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	5 756 757

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre		1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 103 648
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Ergalis-comptables - janvier 2026

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS CANAL EXPANSION — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	1 035 372	FH		FI	1 035 372
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 035 372	FK		FL	1 035 372
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP	
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	
	Autres produits (1) (11)					FQ	21
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 035 393
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	281 914
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	22 757
	Salaires et traitements *					FY	431 410
	Cotisations sociales (10)					FZ	141 669
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements * (14)					GA	1 139
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GY	
	Autres charges (12)					GE	12
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	878 902
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	156 492
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	101 167
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	20
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	101 188
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	150 728
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	150 728
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(49 541)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	106 951

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032 SD

SAGE Expert-comptables janvier 2026

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANAL EXPANSION — Néant ☐*

			Exercice N
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
	Charges exceptionnelles (6bis - 6ter -7) (VIII)	HH	5 509
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(5 509)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	18 789
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 136 581
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 053 928
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	82 653

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	101 167
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	51 075
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C G I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8	
	Dont cotisations facultatives Madelin A10 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1 2°, al 3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Amortissement dérogatoires	5 509	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables janvier 2026

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) — 5 — **IMMOBILISATIONS** — DGFiP N°2054-SD 2026

Désignation de l'entreprise SAS CANAL EXPANSION — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des créances)*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY		KZ		LA	44 388
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	892	LC		LD	2 608
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	4 000
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	892	LO		LP	50 996
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	4 454 454	8V		8W	15 000
	Autres titres immobilisés			IP	6 002	IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	2 669	IU		IV	32
	TOTAL IV			LQ	4 463 126	LR		LS	15 032
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 464 017	ØH		ØJ	66 028

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	44 388	MR	44 388
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	3 500	MU	3 500
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	4 000	NB	4 000
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	51 888	NI	51 888
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	4 469 454	ØZ	4 469 454
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	6 002	2D	6 002
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 702	2G	2 702
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	4 478 158	2H	4 478 158
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	4 530 045	ØM	4 530 045

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 SD 2026

Désignation de l'entreprise SAS CANAL EXPANSION — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	546	QJ		QK	546
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	77	QM	593	QN		QO	670
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	77	QV	1 139	QW		QX	1 216
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	77	ØP	1 139	ØQ		ØR	1 216

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		MD		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL	5 509					NM						NO	5 509
Total général (I + II + III)		NP	5 509	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	5 509
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	5 509	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW – NY)	NZ	5 509							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANAL EXPANSION — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	27 583	TM	5 509	TN		TO	33 092
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	27 583	TS	5 509	TT		TU	33 092
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	27 583	UB	5 509	UC		UD	33 092
Dont dotations et reprises	— d'exploitation			UE		UF			
	— financières			UG		UH			
	— exceptionnelles			UJ	5 509	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables janvier 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SAS CANAL EXPANSION — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 702	UV		UW	2 702
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	339 106		339 106		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	117 255		117 255		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 386		6 386		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	693 711		200 000		493 711
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 066		2 066		
	Charges constatées d'avance	VS	2 512		2 512		
	TOTAUX	VT	1 163 738	VU	667 326	VV	496 413
RENVOIS (1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 837 474	616 622	2 220 853	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	20 096	20 096		
Personnel et comptes rattachés		8C	34 701	34 701		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	41 579	41 579		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	63 621	63 621		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 723	1 723		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	8 041	8 041		
Groupe et associés (2)		VI	1 220 061	270 061	760 000	190 000
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 484	17 484		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	4 244 780	VZ 1 073 928	2 980 853	190 000
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	572 161	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2026

CANAL EXPANSION
Société par actions simplifiée au capital de 24.500 euros
Siège social : LABENNE (40530) – 26B Allée du Poitou
824 599 229 RCS DAX

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 13 OCTOBRE 2026

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2026, soit 82.653 euros, comme suit :
- la somme de 15.000 euros à distribuer aux associés,
- le solde, soit la somme de 67.653 euros au crédit du compte « Autres réserves ».

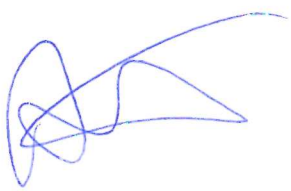
Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Pour les personnes physiques domiciliées en France, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU).

L'assemblée reconnaît avoir été informée que :
- la société tiendra compte des demandes de dispense du paiement, à la source, du prélèvement forfaitaire non libératoire, dans la mesure où elles ont été formulées par chaque associé et réceptionnées par la société dans les délais légaux,
- ce dividende pourra, sur option expresse et irrévocable de chaque associé, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu conformément à l'article 200 A du CGI.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRESIDENT



Cabinet d'Audit Christian SABAROTS
Commissaire Aux Comptes
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE GRANDE AQUITAINE

CANAL EXPANSION
26, bis allée du Poitou
40530 LABENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2026

cabinet-sabarots.fr
contact@sabarots.fr
CABINET BASSUSSARRY
80 chemin de l'Aviation - BP 235 - 64205 BASSUSSARRY CEDEX
TÉL. : **05 59 42 59 10** |

Cabinet d'Audit Christian SABAROTS
Commissaire Aux Comptes
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE GRANDE AQUITAINE

CANAL EXPANSION
26, bis allée du Poitou
40530 LABENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2026

A l'Assemblée Générale de la société Canal Expansion,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CANAL EXPANSION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er février 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III – OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement comptable.

IV- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes et conventions comptables retenus, et applicables notamment aux titres de participations et créances rattachées.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables appliquées, des hypothèses retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

VI – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIETE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BASSUSSARRY, le 25 septembre 2026

Pour le Cabinet d'Audit Christian SABAROTS
Commissaire aux comptes

Arantxa HARISTOY
Associée
Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/01/2026 (12 mois)			Exercice précédent 31/01/2025 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	47 888	1 216	46 672	815	45 857
Immob. corpor. en cours, avances et acomptes	4 000		4 000		4 000
Immobilisations financières					
Participation	4 469 454		4 469 454	4 454 454	15 000
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	6 002		6 002	6 002	
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 702		2 702	2 669	33
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	**4 530 045**	**1 216**	**4 528 829**	**4 463 940**	**64 889**
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	597		597		597
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	339 106		339 106	106 948	232 158
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				20	- 20
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	117 255		117 255	781	116 474
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 386		6 386	6 063	323
. Autres	695 777		695 777	873 528	- 177 751
Charges constatées d'avance	2 512		2 512	1 095	1 417
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	66 294		66 294	675 254	- 608 960
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	**1 227 928**		**1 227 928**	**1 663 688**	**- 435 760**

ACTIF		Exercice clos le 31/01/2026 (12 mois)			Exercice précédent 31/01/2025 (12 mois)	Variation
		Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'émission des emprunts	(V)					
Primes de remboursement des emprunts	(VI)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif	(VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)		**5 757 973**	**1 216**	**5 756 757**	**6 127 628**	**- 370 871**

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/01/2026 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2025 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 24 500)	24 500	24 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	12 629	12 629	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 329 383	848 321	481 062
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	82 653	541 062	- 458 409
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	33 092	27 583	5 509
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**1 482 257**	**1 454 095**	**28 162**
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 809 294	3 381 456	- 572 162
Emprunts et dettes financières diverses	28 180	33 902	- 5 722
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 720		29 720
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 096	27 161	- 7 065
Dettes fiscales et sociales	141 625	153 637	- 12 012
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 041	20 041	- 12 000
Autres dettes	1 237 545	1 057 336	180 209
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	**4 274 500**	**4 673 533**	**- 399 033**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**5 756 757**	**6 127 628**	**- 370 871**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/01/2026 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2025 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	1 035 372	1 084 264	- 48 892	-4,51
Montant net du chiffre d'affaires	**1 035 372**	**1 084 264**	**- 48 892**	**-4,51**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits	21	50	- 29	-58,00
Total des produits d'exploitation (I)	**1 035 393**	**1 084 315**	**- 48 922**	**-4,51**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	281 914	288 272	- 6 358	-2,21
Impôts, taxes et versements assimilés	22 757	14 172	8 585	60,58
Salaires	431 410	477 865	- 46 455	-9,72
Cotisations sociales	141 669	160 425	- 18 756	-11,69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 139	77	1 062	N/S
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres charges	12	12		0,00
Total des charges d'exploitation (II)	**878 902**	**940 821**	**- 61 919**	**-6,58**
(1) Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**156 492**	**143 493**	**12 999**	**9,06**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)	101 167	628 053	- 526 886	-83,89
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	20		20	N/S
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	**101 188**	**628 053**	**- 526 865**	**-83,89**

	Exercice clos le 31/01/2026 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2025 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	150 728	172 822	- 22 094	-12,78
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (VI)	**150 728**	**172 822**	**- 22 094**	**-12,78**
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-49 541**	**455 231**	**- 504 772**	**-110,88**
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	**106 951**	**598 724**	**- 491 773**	**-82,14**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/01/2026 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2025 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles	5 509	53 550	- 48 041	-89,71
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**5 509**	**53 550**	**- 48 041**	**-89,71**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-5 509**	**-53 550**	**48 041**	**89,71**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	18 789	4 112	14 677	356,93
Total des Produits (I+III+V+VII)	**1 136 581**	**1 712 367**	**- 575 786**	**-33,63**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 053 928**	**1 171 305**	**- 117 377**	**-10,02**
BENEFICE OU PERTE	**82 653**	**541 062**	**- 458 409**	**-84,72**
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

SAS CANAL EXPANSION

Annexe aux comptes annuels
ANC2022 06

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/01/2026 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/01/2025 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 756 756,95 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 82 652,75 E.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Pour information, ce nouveau règlement réaffecte certaines opérations et notamment des opérations exceptionnelles qui sont désormais comptabilisées en exploitation et les transferts de charges qui étaient comptabilisées dans les autres produits d'exploitation et qui sont désormais comptabilisés en diminution des charges d'exploitation ou avec le chiffre d'affaires.

Pour les présents comptes annuels, ce nouveau règlement n'affecte pas significativement la comparaison des comptes de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :
- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour dépréciation des titres : La valeur brute est constituée par le cout d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisitions des titres de participations sont inscrits à l'actif de la société ; conformément aux dispositions comptables et fiscales en vigueur, ils font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 530 045

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	892	46 996		51 888
Immobilisations financières	4 463 126	15 032		4 478 158
TOTAL	***4 464 017***	***62 028***		***4 530 045***

Amortissements et provisions d'actif = 1 216

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	77	1 139		1 216
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***77***	***1 139***		***1 216***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	44 388	546	43 842	7 ans
Mat.bureau &informatique	3 500	670	2 830	3 ans
Immo.corporel. en cours	4 000	0	4 000	Non amortiss.
TOTAL	***51 888***	***1 216***	***50 672***	

Etat des créances = 1 163 738

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 702		2 702
Actif circulant & charges d'avance	1 161 037	667 326	493 711
TOTAL	***1 163 738***	***667 326***	***496 413***

Produits à recevoir par postes du bilan = 369 243

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	329 466
Autres créances	39 777
Disponibilités	
TOTAL	***369 243***

Charges constatées d'avance = 2 512

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 24 500

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	24 500	1,00	24 500
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***24 500***	***1,00***	***24 500***

Mouvement des capitaux propres

Capitaux propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital social	24 500			24 500
Réserve légale	12 629			12 629
Prime émission				
Autres réserves	848 321	541 062	60 000	1 329 383
Résultat	541 062	82 653	541 062	82 653
Provisions réglementées	27 583	5 509		33 092
TOTAL	***1 454 095***	***629 227***	***601 062***	***1 482 257***

Provisions = 33 092

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	27 583	5 509		33 092
Provisions pour risques &				
TOTAL	***27 583***	***5 509***		***33 092***

Etat des dettes = 4 244 780

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 837 474	616 622	2 220 853	
Dettes financières diverses	1 220 061	270 061	760 000	190 000
Fournisseurs	20 096	20 096		
Dettes fiscales & sociales	141 625	141 625		
Dettes sur immobilisations	8 041	8 041		
Autres dettes	17 484	17 484		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***4 244 780***	***1 073 928***	***2 980 853***	***190 000***

Charges à payer par postes du bilan = 136 822

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	28 180
Emp.& dettes financières div.	51 076
Fournisseurs	2 504
Dettes fiscales & sociales	38 935
Autres dettes	16 127
TOTAL	***136 822***

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	2
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	9
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	***11***

Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert le 1er février 2017, la société SAS LMH SPORT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS CANAL EXPANSION.

Le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2026 s'élève 10 289 E avant crédit impôt mécénat.

Après déduction des acomptes il apparaît une créance d'impôt au titre de la clôture au 31/01/2026 de 125 755 E.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Impôt sur les sociétés

Au cours de l'exercice, la société a procédé à une régularisation volontaire de sa situation au regard de l'impôt sur les sociétés. A ce titre elle a comptabilisé une charge complémentaire de 8 500 E au titre des exercices 01/2024 et 01/2025. Cette régularisation est conforme aux conséquences tirées de la décision du Conseil d'État relative aux conditions d'application du taux réduit de l'IS.

Engagement hors bilan - Emprunts

Compte comptable	Capital d'origine	Capital restant dû	Garantie
16430 – CE	554 000	261 794	*Conv blocage de compte courant et Nantissement de titre*
16440 – CRCA	554 000	261 794	*Conv blocage de compte courant et Nantissement de titre*
16450 – SOCOREC	250 000	250 000	*Caution personnelle de Frédéric Darcheville à hauteur de 75 000 €*
16460 – CE	1 325 000	978 836	*Conv blocage de compte courant et Nantissement de titre*
16470 – CE	100 000	73 875	*Nantissement de compte titre*
16480 – CRCA	1 325 000	914 015	*Conv blocage de compte courant*
16480 – CRCA	100 000	68 982	*Nantissement de compte titre*
	4 208 000	***2 809 294***	

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS LMH SPORTS	40 000	703 261	100%	781 400	781 400	655 688		7 442 976	47 253	
SAS DROP 40	835 500	823 004	66%	3 204 636	3 204 636			8 560 960	277 459	45 388
SAS DDSC	489 658	77 621	66%	425 843	425 843			1 305 297	-61 948	18 069
SAS HERLAC	25 000	2 058	100%	25 000	25 000			3 546 255	82 613	
SAS ROMYOS	10 000		100%	10 000	10 000			0	-1 284	
SAS NOOSARE	5 000		100%	5 000	5 000			0	0	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										